

DEPARTEMENT DU GERS

**Communauté de Communes
DES COTEAUX ARRATS GIMONE**

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 13/06/2017

Date de séance : 20/06/2017

Date d'affichage : 23/06/2017

Numéro d'ordre : 2017-06-061

Nombre de conseillers			
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération	Absents
58	40	46	12

L'an deux mille dix-sept, le mardi 20 juin le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Gimont, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Christophe MEAU, Stéphanie CORNEILLE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Alain de SCORRAILLE, Marie Claude DURTAUT (suppléante de Daniel DANFLOUS), Sergine AGEORGES, Brigitte SAINT MARTIN, Daniel ZAÏNA, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Sylvie VARIN, Claire BRIAT, Régis DARIES, Sandrine DEDIEU, Georges DE LORENZI, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnauld WADEL, Bruno BODART, Eric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Alain CARRIERE, Paul BURGAN, Séverine CARCHON, Fabrice POURCET (à partir de la délibération n°2017-06/058), Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

Etaient absents : Philippe DUDEZ, Catherine HEURTEUX, Gérard ROHRIG, Christophe LABBE, Pierre AIROLDI

Etaient absents excusés : Michel ANGELE, Jean Claude DUFFAUT, Pierre MUN, André MARQUISSEAU, Guy de GALARD, Jean Pierre SALERS, Francis DUMONT

Etaient absents excusés avec procuration :
Véronique CASTEX a donné procuration à Régis DARIES.
Sylvie LAFFORGUE a donné procuration à Jean CERDA.
Bruno GABRIEL a donné procuration à Sandrine DEDIEU.
Eric BALDUCCI a donné procuration à Alain CARRIERE.
André LAFFONT a donné procuration à Séverine CARCHON.
Éric TRUFFI a donné procuration à Bernard MONLIBOS.

Secrétaire de séance : Jean Michel VERNIS

Objet : Adhésion du Grand Auch Cœur de Gascogne aux SICTOM Est et Sud Est

Monsieur le Président informe l'assemblée que, suite à la fusion entre la Communauté d'Agglomération Grand Auch et la Communauté de Communes Cœur de Gascogne, la nouvelle entité « Grand Auch Cœur de Gascogne » a demandé, par courrier en date du 19 janvier 2017, l'adhésion aux SICTOM Est et Sud Est pour les communes situées sur le territoire de ces deux syndicats mixtes, dans le cadre de l'exercice de la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés ».

La 3CAG étant membre des SICTOM Sud Est et Est par le principe de représentation-substitution des communes membres,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral du 21/10/2017 créant la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu la délibération n°D2017-56-1 en date du 12/01/2017 du Grand Auch Cœur de Gascogne ;

Monsieur le Président invite l'assemblée à se prononce sur la demande d'adhésion du Grand Auch Cœur de Gascogne aux SICTOM Est et Sud Est.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et procurations :

- ACCEPTE l'adhésion de la CA Grand Auch Cœur de Gascogne aux SICTOM Est et Sud Est,
- INVITE Monsieur le Président à notifier la présente décision aux Présidents des SICTOMS Est, Sud Est et Grand Auch Cœur de Gascogne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
des Coteaux Arrens Gimone
DUFFAUT Pierre

